

Bienvenue



La conférence débutera dans quelques minutes...

Les rouages des crédits à la consommation



Au programme

- 01. Présentation de Crésus
- 02. Définition d'un crédit
- 03. Différents types de crédit
- 04. Connaître vos droits

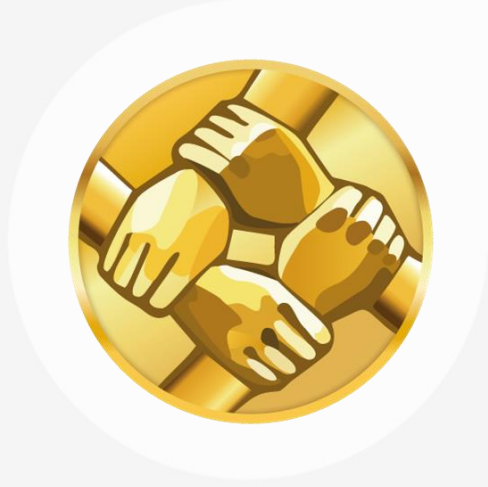




Présentation de Crésus

Partie 1

Présentation de Crésus



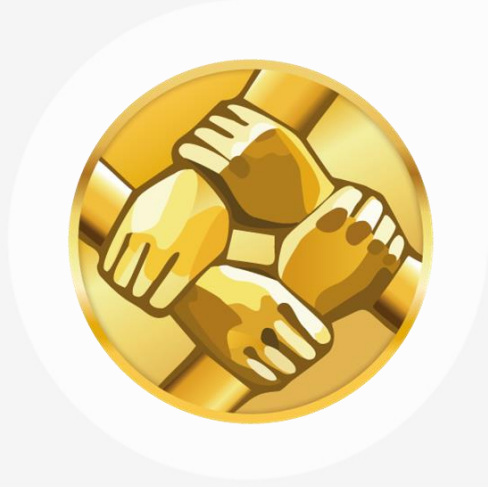
En bref

- Association d'utilité publique depuis 1992
- Composée d'une fédération qui accompagne 30 associations locales
- Et d'une plateforme d'entraide et d'accompagnement budgétaire portée par la Fondation depuis 2008

Les principales missions

- Prévenir le surendettement et l'exclusion financière via un accompagnement budgétaire
- Aider les personnes à faire face aux difficultés financières

Présentation de Crésus



Accompagnement

- Le suivi personnalisé des personnes en situation de difficultés financières
- L'éducation financière via des ateliers de formation budgétaire (Dilemme)
- L'utilisation d'outils innovants comme l'application Budget à Grande Vitesse

L'Association des Assurés APRIL et Crésus ont développé un partenariat depuis 2020



Définition d'un crédit

Partie 2

Un crédit est un emprunt, une dette qui doit être remboursée



Un crédit est encadré par le Code de la consommation dès lors qu'il est proposé par un prêteur dans le cadre de l'exercice de ses activités commerciales et professionnelles

Institutions qui peuvent proposer un crédit

- Les banques
- Les organismes financiers
- Les commerçants



Une réforme en cours : l'application de la directive européenne "CREDIT".
→ Cette réforme ne conduira pas à l'interdiction de découvert bancaire.



Différents types de crédit

Partie 3



Le crédit amortissable



Le crédit renouvelable



Les produits proches du crédit conso

Le crédit amortissable



Partie 3.1

Le crédit amortissable

Quelle utilisation ?

Le crédit est affecté à un bien précis ou correspond à un “projet”

Fonctionnement :

Remboursement du capital et des intérêts en mensualités fixes

Coût total du crédit :

remboursement du capital emprunté + intérêts



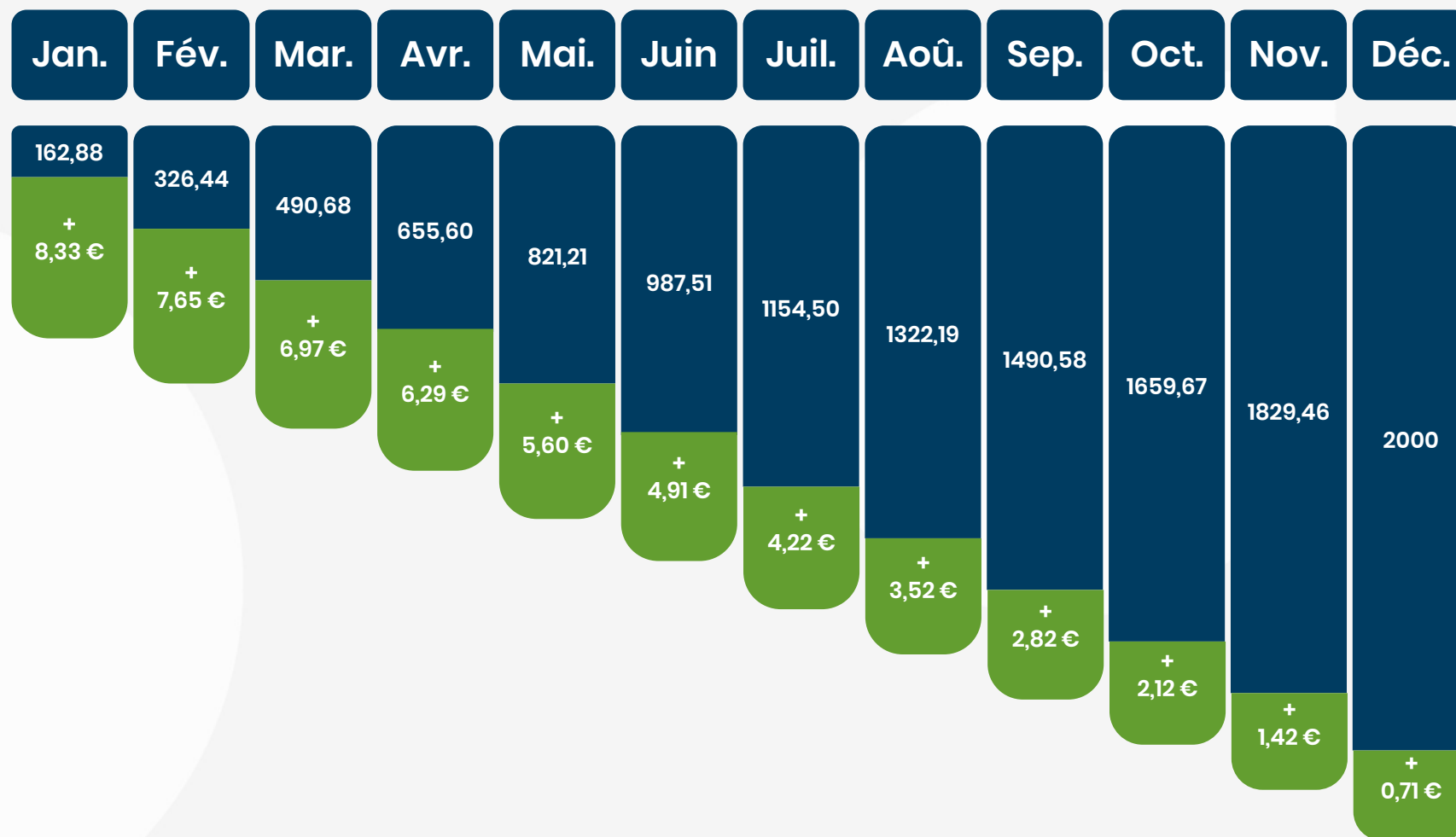
Cas pratique

Capital emprunté
2 000 €

Taux d'intérêt annuel
5 %

Frais de dossier
25 €

Mensualités fixes de 171,21 € *



La dernière mensualité est à 171,25 € au lieu de 171,21 € en raison des arrondis au centime, pour retomber exactement à 0 € de capital restant dû.

Frais de dossier
25 €

Capital emprunté
2 000 €

Total Intérêts
54,56 €

Frais de dossier
25 €

**Coût total
remboursé
= 2079,56 €**

Les points de vigilance

Bien définir l'usage du crédit

Vérifier sa solvabilité

Connaître le coût total du crédit

Suivre les remboursements



Le crédit renouvelable



Partie 3.2

Le crédit renouvelable

Quelle utilisation ?

Pour les dépenses de moins de 1 000 €

Fonctionnement :

Réserve d'argent à disposition qui se renouvelle à chaque dépense.
Somme accessible librement.

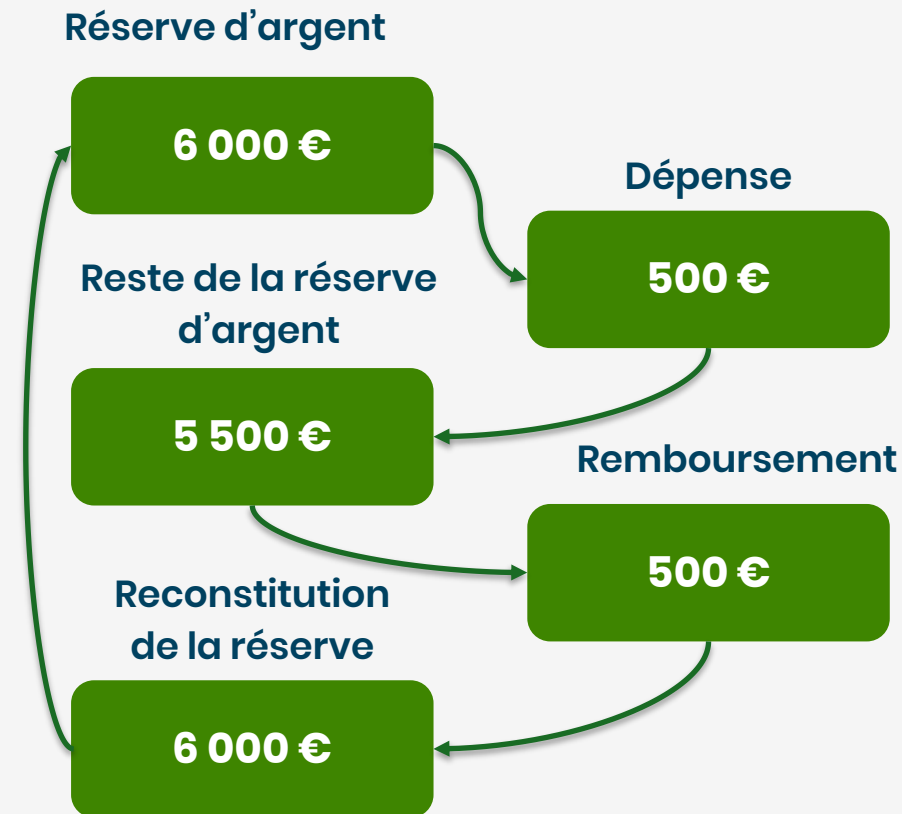
Coût total du crédit :

Les mensualités changent en fonction de la réserve utilisée



Le fonctionnement du crédit renouvelable

Présentation simplifiée d'un crédit "qui se renouvelle" ...
mais qui ne fait pas apparaître la complexité du fonctionnement



Analyse d'un exemple

VOS REMBOURSEMENTS	
DEPUIS LE : 01/08/2019	
cumul :	628,00 €
dont capital :	162,76 €
dont intérêts :	309,71 €
dont frais divers :	155,53 €

TAUX EFFECTIF GLOBAL	
LES TAUX RÉVISABLES EN VIGUEUR AU 01/01/2020 SONT :	
Jusqu'à 3000€	21,03%
De 3000,01€ à 6000€	11,74%
Au-delà de 6000€	5,70%

À COMPTER DU 21/04/2020 LE TAEG RÉVISABLE ÉVOLUE :	
Jusqu'à 3000€	21,07%
De 3000,01€ à 6000€	11,75%
Au-delà de 6000€	5,71%

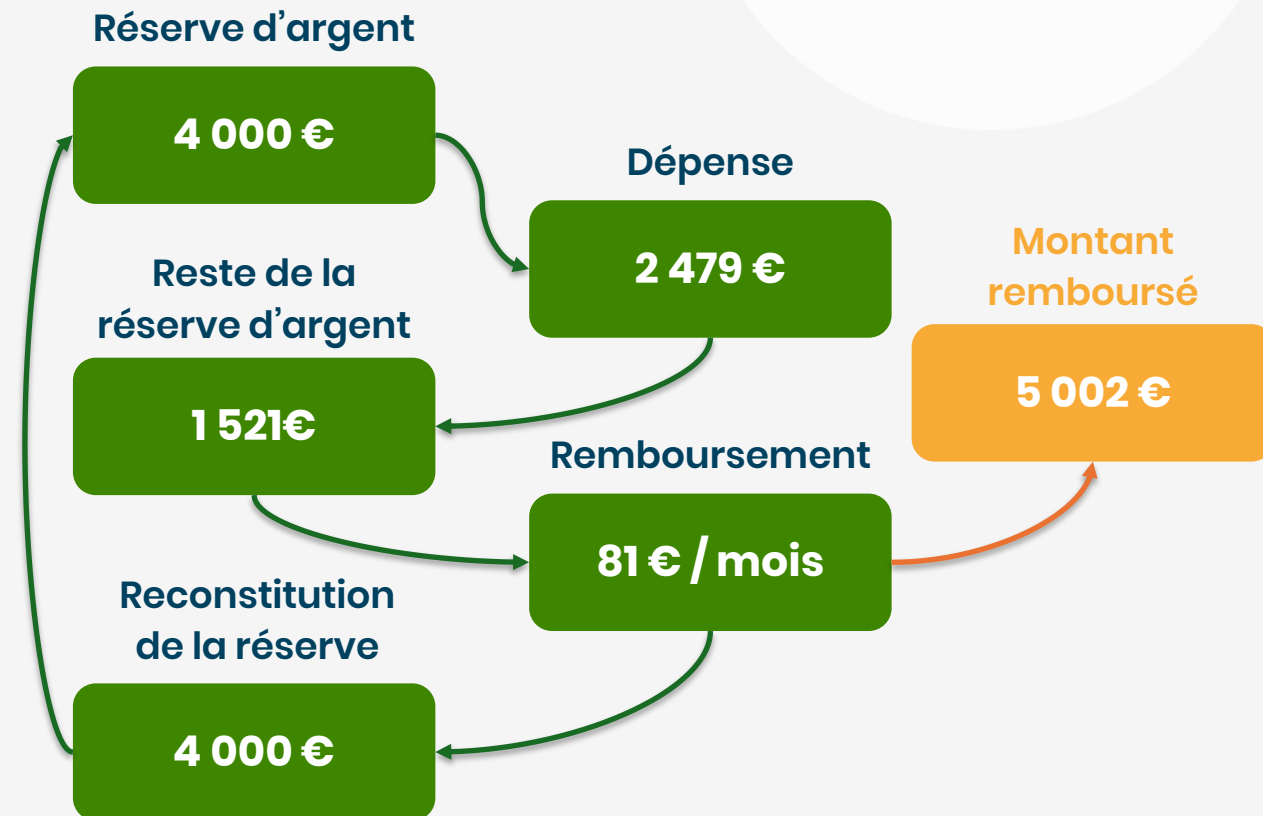
VOS OPÉRATIONS AU COMPTANT	
Récapitulatif de vos achats immédiats et retraits DAB	11,04 €
Rappel de votre capacité d'achat au comptant	1 500,00 €

VOS OPÉRATIONS À CRÉDIT	
Votre crédit disponible	1 520,39 €
Votre crédit utilisé au 20/03/20	2 479,61 €
Estimation du nombre de vos mensualités restant dues	54
Rappel du montant de votre	4 000,00 €

VOS MENSUALITÉS DE VOTRE CRÉDIT RENOUVELABLE					
Date	Votre mensualité	Taux journalier	Dont capital	Dont intérêt	Dont assurance**
05/04/2020	81,00 €	0,0522 %	22,45 €	39,19 €	19,36 €

Comment fonctionne réellement le crédit ?

- Taux d'intérêt à date : **21,03%**
- Montant utilisé / emprunté : **2 479 €**
- Montant d'emprunt sup. disponible à date : **1 521 €**
- Montant remboursé à date : **628 €**
- Capital restant du à rembourser : $2\,479 - 163 = 2\,316 \text{ €}$
- Mensualités : **81 €** dont :
 - 22,45 € pour le capital
 - 39,19 € pour les intérêts
 - 19,36 € pour l'assurance
- Mensualités dues : **54** (4,5 années)
- Soit au total il reste à rembourser $81 \text{ €} \times 54 \text{ mois} = 4\,374 \text{ €}$
- Montant total du remboursement $4\,374 \text{ €} + 628 \text{ €} = 5\,002 \text{ €}$
- **Au final : 2 479 € emprunté vs. 5 002 € remboursés**



Les points de vigilance

Un fonctionnement complexe

Manque de clarté sur le montant à rembourser

Durée « infinie » de l'emprunt

Taux d'intérêt élevé

Coût très élevé du crédit



La LOA

Location avec Option d'Achat



Partie 3.3

La LOA

N'est pas un crédit en tant que tel

...

Mais
est soumis à une partie de la législation du crédit

Une alternative est souvent proposée



Les points de vigilance pour une LOA

**Le consommateur n'est pas propriétaire du bien
...mais a une option d'achat au terme du contrat**

Il peut aussi restituer le bien... en parfait état

Le bien doit être entretenu parfaitement

Difficulté de comparaison avec un crédit

Difficulté d'établir le coût total de l'opération



Le mini-crédit

(« 3 fois sans frais »)



Partie 3.4

Mini-crédit : le paiement en plusieurs fois

Pour les achats de –200 €
et moins de 3 mois sans intérêt pour le consommateur

Intéressant pour dépanner

Exclu de la législation du crédit
(changement à compter du 20.11.2026)



Les points de vigilance

Ne pas cumuler les mini-crédits





Connaître vos droits

Partie 04



Avant la conclusion du crédit

→ Être bien informé

Obligation d'information du prêteur (caractéristiques du crédit : taux, durée, montant de la mensualité, coût total)

→ Évaluation de la solvabilité

Obligation d'évaluation de la solvabilité du débiteur (taux d'endettement, consultation du FICP)

→ Possibilité de se rétracter

Droit de rétractation de l'emprunteur : 14 jours calendaires sauf renonciation à ce délai pour versement immédiat des fonds

Après la signature du crédit

→ Possibilité de remboursement anticipé

Possible indemnité de remboursement anticipé

→ Possibilité de négocier des pauses paiements

En cas d'imprévus et de renégocier ; pas toujours possible selon le prêteur

→ Dossier de surendettement

En cas de situation obérée



Besoin d'aide ?

Notre soutien SOS Budget

Contact

contact@associationdesassuresapril.fr
04 87 94 04 04

